

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 MAI 2022

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt deux
- en exercice : 10 le 13 mai à 19 heures
- présents : 08 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 27 AVRIL 2022

Présents : Mmes Marie-Françoise BACQ, Sabine BIGOT, Valérie NAVET, Isabelle HOLLEVILLE Messieurs Vincent DELCROIX, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Jean-Paul ROUSSEL.

Absent(s) excusés : Olivier FORESTIER pouvoir donné à Valérie NAVET, Thierry MAGREY pouvoir donné à Laurent GESBERT.

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 8 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal. Délibération n° 2022-023	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Délibération relative à la composition des membres de la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un membre du conseil municipal. Délibération n° 2022-024	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Fixation des tarifs pour les festivités du 14 juillet (Fête Nationale). Délibération n° 2022-025	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Amortissement de la subvention du Plan Local d'Urbanisme. Délibération n° 2022-026 (annule et remplace la délibération n° 2022-014 ayant le même objet).	2
Objet : N°ordre de séance : 5.	Décision modificative de budget n° 1 au BP 2022. Délibération n° 2022-027	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du CGCT).	3
Objet : N°ordre de séance : 7.	Communications du Maire.	4
Objet : N°ordre de séance : 8.	Questions diverses	4

Désignation du secrétaire de séance.

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que monsieur CAILLET Elie a fait part de sa démission en date du 26 avril 2022. La lettre de démission de monsieur CAILLET a été transmise à la préfecture de l'Oise pour enregistrement.

Objet : N°ordre de séance : 1. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal. Délibération n° 2022-023

Suite à la démission de Monsieur CAILLET Elie, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à son remplacement en tant que délégué au sein du Syndicat d'Electricité des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO).

Conformément à l'article 7 des statuts du SEZEO le syndicat est administré par un comité composé de délégué élus par les conseillers municipaux. Chaque commune adhérente au SEZEO doit procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après :

- DELCROIX VINCENT remplace CAILLET ELIE (démissionnaire)
- LEMERCIER NICOLAS

Objet : N°ordre de séance : 2. Délibération relative à la composition des membres de la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un membre du conseil municipal. Délibération n° 2022-024

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Suite à la démission de Monsieur CAILLET Elie, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à son remplacement en tant que membre de cette commission.

Selon les règles de composition fixée par l'article 22 du Code des Marchés Publics, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président et sept membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents, de désigner les 7 conseillers municipaux suivants, membres de la commission d'appel d'offres :

- | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------|
| -DELCROIX VINCENT | -BACQ MARIE-FRANCOISE | -FORESTIER OLIVIER |
| -BIGOT SABINE | -NAVET VALERIE | -ROUSSEL JEAN PAUL |
| -LEMERCIER NICOLAS | | |

Objet : N°ordre de séance : 3. Fixation des tarifs pour les festivités du 14 juillet (Fête Nationale). Délibération n° 2022-025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal pour les festivités du 14 juillet un repas convivial sous forme d'un couscous. Un débit de boissons temporaire sera ouvert à cette occasion. Dans le cadre de la régie de recette, il y a lieu de fixer le montant du repas et des consommations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer le prix du repas (boissons comprises) à :
- Pour les habitants du village 10 € (adulte) et 5 € (enfants de 6 à 12 ans)
- Pour les extérieurs au village 12 € (adulte) et 6 € (enfants de 6 à 12 ans)
- **Dit** que le repas sera gratuit pour tous les enfants de moins de 6 ans.

Objet : N°ordre de séance : 4. Amortissement de la subvention du Plan Local d'Urbanisme. Délibération n° 2022-026 (annule et remplace la délibération n° 2022-014 ayant le même objet).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après consultation de la trésorerie, il est nécessaire de prévoir des écritures d'ordre au Budget Primitif afin d'amortir sur une durée de 10 ans, la subvention inscrite au compte 1313 de l'exercice 2021, perçue pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

Montant total à amortir : 16 940.00 €

Type d'amortissement : Linéaire

Année de début d'amortissement : 2022

Durée de l'amortissement : 10 ans

Soit : Dépense d'investissement au compte 13913-040 pour un montant de 1694.00 €.

Recette de fonctionnement au compte 777-042 pour un montant de 1694.00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les mouvements financiers proposés permettant l'amortissement de la subvention liées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur une durée de 10 ans.

Objet : N°ordre de séance : 5. Décision modificative de budget n° 1 au BP 2022.

Délibération n° 2022-027

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dépenses d'investissement se votent par opération et qu'il est parfois nécessaire de réajuster certaines opérations.

Afin de pouvoir procéder à l'amortissement de la subvention perçue pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits sur le BP 2022 afin d'alimenter cette opération.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2022 sans modifier l'équilibre budgétaire.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	OPERATION	COMPTE	INTITULE	MONTANT
040	OPFI	13913	Opération d'ordre transfert entre sections	+ 1 524.60 €
042	OPFI	777	Opération d'ordre transfert entre sections	+ 1 524.60 €
			TOTAL	+ 3 049.20 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	OPERATION	COMPTE	INTITULE	MONTANT
020		020	Dépenses imprévues	- 1 524.60 €
			TOTAL	- 1 524.60 €

Objet : N°ordre de séance : 6. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal lui a confié, le maire informe qu'au cours de la période écoulée, il a effectué les opérations suivantes :

Dépenses : RAS

Recettes : RAS

Objet : N°ordre de séance : 7. Communications du Maire.

Monsieur le Maire informe les membres présents :

-L'office notariale de Montdidier a été mandaté pour effectuer la succession de la propriété de monsieur ARDUIN, rue du Cul de sac par les services des domaines (Etat). La propriété va être vendue par adjudication aux enchères en un seul lot. L'acquéreur aura la charge financière pour l'évacuation des déchets qui selon une estimation s'élève à 60 000€. La collectivité ayant le droit de préemption pourrait se positionner sur cette vente.

-La communauté de communes du Plateau Picard compétent en matière de gestionnaire de l'eau, dans sa politique de rationalisation, a souhaité supprimer le captage d'eau à la consommation situé sur la commune. Depuis début avril, la distribution de l'eau à la consommation s'effectue à partir du captage de Ferrières. A terme, les ouvrages captage et château d'eau seront rétrocéder à la commune. Charge à la commune d'entretenir ces ouvrages ou de les faire démonter.

-La brocante aura lieu le dimanche 12 juin, jour du 1^{er} tour de l'élection législative. Elle sera organisée dans un format concentré autour de la salle communale afin de simplifier son organisation. L'association AVB-ROYAUCOURT organisera la buvette prévue pour l'occasion.

-Les festivités des 13 et 14 juillet auront lieu comme par le passé avant le COVID. Un défilé des lampions suivi du feu d'artifice le soir du 13 et un repas festif le 14.

Objet : N°ordre de séance : 8. Questions diverses

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Le Maire,
Laurent GESBERT